

## Une démarche locale

Suivant l'objectif de protection des patrimoines naturel, paysager et des ressources inscrit dans sa Charte, le Parc développe une démarche de gestion différenciée.

Ainsi, il apporte conseil et financement aux communes pour :

- la réalisation de diagnostics et de plans de gestion,
- l'information et la formation des élus et personnels techniques,
- l'acquisition de plants et graines, de matériel alternatif adapté,
- la sensibilisation et la communication auprès du public (exposition, articles de presse, ateliers...).

Cette démarche se décline en différentes actions :

- le programme de **réduction des pollutions par les pesticides** sur le bassin versant des rus du Roy,
- l'**aménagement d'espaces communaux** (entrées de bourg, parcs d'activités, bordures de voirie...),
- l'opération « **je jardine ma ville/mon village** », animée par le CAUE 95,
- la mise en place de **jardins pédagogiques** dans les écoles.



Pour toute information, contacter :



**Parc naturel régional du Vexin français**

Tél : 01 34 48 66 10 Fax : 01 34 48 66 11

Mail : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)

[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

CAUE<sup>95</sup>

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise**

Tél : 01 30 38 68 68 Fax : 01 30 73 97 70

Mail : [caue95@caue95.org](mailto:caue95@caue95.org)

[www.caue95.org](http://www.caue95.org)



**Mission Gestion Différenciée**

[www.gestiondifferentiee.org](http://www.gestiondifferentiee.org)

# La gestion différenciée des espaces verts

Parc naturel régional du Vexin français



Photos : F. Dubois (Mairie de Vitteuil), CAUE95, PNR Vexin français, NH Chico Mendes. Réalisation : NH Chico Mendes. Impression sur papier écologique avec 100% d'encre végétale. Juin 2010



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## Les principes de la gestion différenciée

Aujourd'hui de plus en plus de collectivités mettent en place la gestion différenciée de leurs espaces verts. Mais en fait, qu'entend-on par gestion différenciée ?

Ce mode de gestion a pour objectif d'assurer un équilibre entre :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la gestion durable des ressources naturelles,
- la restauration de la biodiversité,
- la diversification des paysages,
- la sensibilité des habitants à l'environnement,
- l'optimisation des moyens humains et techniques.

Choisir la gestion différenciée permet d'offrir des espaces de proximité qui intègrent la nature au cœur de la commune.



## Une évolution des pratiques d'aménagement et de gestion

Un des principes de la gestion différenciée est de varier et d'adapter l'entretien selon l'usage ou les intérêts écologiques et paysagers. Le plan de gestion permet ainsi de créer, dans les espaces communaux, plusieurs zones auxquelles on appliquera différents modes de gestion.

La gestion différenciée se traduit concrètement par des techniques respectueuses de l'environnement et de la santé :

### Effet bénéfique sur :

Technique	Eau	Air	Biodiversité	Energie
Plantation d'espèces locales	*		*	
↘ des traitements chimiques	*	*	*	*
↘ des tontes		*	*	*
↗ des plantes vivaces	*	*		*
↘ de l'arrosage	*	*		*



## Des publics et des territoires variés

Penser à aménager une petite zone humide, une prairie fleurie ou une haie bocagère pour lier intérêts paysagers et préservation d'écosystèmes !

- **Dans les collectivités :**  
Petites et grandes communes, intercommunalités et départements... Tous les gestionnaires d'espaces sont concernés.

- **Dans les parcs d'activités :**  
Les espaces verts, collectifs ou privés, sont autant de continuités écologiques potentielles.

- **Dans les jardins :**  
Quand la gestion différenciée franchit les clôtures privées, les jardins deviennent simples d'entretien, riches de biodiversité et naturellement beaux !

Accepter des herbes entre les pavés, c'est limiter les traitements chimiques et diversifier les techniques d'entretien.

Changeons de regard sur les espaces verts !

